



# ÉTATS GÉNÉRAUX

## CE QUE FO JUSTICE A DIT AU MINISTRE DE LA JUSTICE !

### COMMUNIQUÉ

**FO Justice** était reçu le 20 Juillet 2022 par le Garde des Sceaux afin d'échanger sur le rapport des États Généraux remis par M. SAUVE au Président de la République.

Comme toujours cet échange avec le Ministre fut direct et franc !

Pour **FO Justice**, ce rapport est un « entre-soi » des magistrats qui parlent aux magistrats. Comme s'ils étaient l'alfa et l'oméga de la Justice !

**FO Justice** a donc rappelé que ces États Généraux devaient parler de tous les personnels, tous corps et grades confondus, qui composent le ministère de la Justice.

**S'il faut plus de Magistrats, il faut aussi plus de Personnels de Surveillance, de Greffiers, de Personnels Administratifs, de Personnels de la Protection Judiciaire et de la Jeunesse, de Personnels d'Insertion et Probation ainsi que de Personnels Techniques.**

Face aux carences dans les recrutements qui doivent être nombreux et qualitatifs, il faut une politique sur la rémunération à la hauteur des missions des Personnels exerçant quotidiennement dans les différents services. Pour ce faire, il faudra donc une Loi de Programmation quinquennale avec un budget à la hauteur des défis à l'image du Beauvau de la sécurité.

Pour **FO Justice**, il est donc indispensable que cette Loi de Programmation pour la Justice puisse engager différents points impératifs à la justice de demain à savoir :

**Pour les Personnels de Surveillance : l'obtention de la Catégorie B pour l'ensemble des Personnels d'Encadrement et d'Application, dont les grades de Premier Surveillant et Major qui auront été préalablement fusionnés !**

Une catégorie B pour mieux recruter avec une formation initiale renforcée et allongée pour prendre en compte toutes les missions qui nous sont aujourd'hui dévolues.

Une catégorie B pour pouvoir recruter différemment, mieux et en nombre ! Cela permettra ainsi de couvrir l'ensemble des postes et travailler en sécurité ! La question des rythmes de travail qui posent enfin la suppression des matins/nuits qui nous tuent doit être une priorité. Permettre à tous les personnels de pouvoir bénéficier au minimum d'un week-end sur deux en repos et de partir en vacances scolaires avec le conjoint et les enfants tous les ans doit sans nul doute être un axe obligatoire à travailler ! Enfin sur le pouvoir d'achat, les salaires doivent être augmentés afin que celui-ci cesse d'être gonflé artificiellement par des heures supplémentaires et qui a pour conséquences de ne plus avoir de vie personnelle tant la présence au travail est exponentielle !

Enfin pour le **corps de commandement, le passage en catégorie A de tous les officiers** tout en augmentant le nombre de personnels constituant le corps des Chefs des Services Pénitentiaires afin de redonner du sens à la chaîne de commandement et une perspective d'évolution mise à mal depuis 4 ans !

**Pour les Greffiers : une réforme statutaire avec la création d'une catégorie A !** Que l'on puisse prévoir des transferts de compétences des Magistrats vers les greffiers et discuter des nouvelles missions qui pourraient leur être confiées.

**Pour les Personnels Administratifs : La création des corps communs à statut interministériel est à l'origine des obstacles à une reconnaissance statutaire.** La proposition de plan de requalification de C en B ne répond pas à la problématique de RECONNAISSANCE des personnels administratifs, le nombre de 580 postes prévus dans ce plan doit être revu très nettement à la hausse. Pour les Secrétaires Administratifs, un plan de requalification de B en A doit également être envisagé. Les missions de chacun doivent être clairement définies ou redéfinies eu égard aux évolutions institutionnelles. La création d'organigrammes et un repyramidage des catégories sont également indispensables.

**Pour les Personnels Techniques : il faut que les grilles indiciaires puissent être revues.** Elles n'ont pas été revalorisées depuis 1999 soit 23 ans ! De ce fait, les 5 premiers échelons des adjoints techniques par exemple, sont à l'indice 352 qui correspond au SMIC. Il y a donc urgence !

**S'agissant de la PJJ : il convient de profiter de cette volonté de rendre justice dans les meilleurs délais en renforçant les services de milieu ouvert en moyens humains.** Le déploiement du CJPM (CODE DE LA JUSTICE PÉNALE DES MINEURS) requiert en plus d'une action RH ciblée, une réorganisation de certains services avec la création de PEAT supplémentaires.

Moderniser la justice c'est aussi opérer un changement de paradigme et assumer la politique pénale de la chancellerie telle que la création des CEF. Cela passe par une nouvelle approche de la formation centrée sur la capacité technique à gérer des collectifs en hébergements et des situations de violence.

Redynamiser la justice passe inexorablement par un alignement de l'organisation de la PJJ sur celle de la DAP avec la suppression des directions territoriales dont l'action devient de plus en plus illisible. Cela implique un renfort des directions interrégionales et l'octroi de plus d'autonomie aux directeurs de service.

Enfin, l'efficacité de la justice passe par la sortie du concept issu du privé de collaborateur. Il convient d'instaurer une ligne hiérarchique lisible et cohérente obligeant chaque échelon à rendre compte de leurs actions.

**Pour les Personnels d'Insertion et de Probation : nous avons clairement indiqué au Garde des Sceaux que la ligne rouge était franchie.** Nous avons également réaffirmé l'importance de notre statut de fonctionnaire au sein de l'Administration Pénitentiaire au-delà de toute autre considération. Le ministère a indiqué ne pas avoir pris de position à ce stade, reconnaissant même qu'il n'y a pas de consensus au sein du Comité sur ce point. Nous avons fait part de notre position d'opposition à ces préconisations douteuses et nous participerons activement aux prochaines réunions prévues en septembre afin que NOS préconisations pour les CPIP, les DPIP et tous les personnels exerçant en SPIP soient cette fois entendues !

Bien évidemment cette liste de revendications n'est pas exhaustive, mais font partie des priorités pour **FO Justice**.

Alors, si le Ministre et son cabinet ont été très attentifs, nous savons qu'il nous faudra aussi convaincre la Première Ministre et Bercy pour financer une loi de programmation sur 5 ans à la hauteur des exigences et des engagements pris par le Président de la République Emmanuel Macron !

**Nous allons donc continuer à travailler et négocier pour défendre vos intérêts et si les propositions faites n'étaient pas à la hauteur de vos attentes, alors FO Justice, seule organisation à représenter l'ensemble des personnels du ministère de la Justice, saura se faire entendre si nécessaire !**

FO Justice – le 22 Juillet 2022

